

## VERIFICATION DU RESPECT DU NIVEAU SONORE MAXIMUM ADMISSIBLE EN LIMITES DE PROPRIETE

Nom: SCEA JEAN-FRANCOIS ROBERT  
 Adresse: Halouze  
 Commune : PLANCOET

### 1) DETERMINATION DE LA PERIODE

Période retenue	Nuit
-----------------	------

### 2) DETERMINATION DU BRUIT RESIDUEL

Par défaut, les niveaux de bruit résiduels sont fixés :  
 - Période nuit (silence nocturne en milieu rural):

30 dB(A)

### 3) NIVEAUX SONORES ADMISSIBLES EN LIMITE DE PROPRIETE (arrêté du 20/08/1985)

$$L_{\text{Limite}} = 45 \text{ dB(A)} + C_1 + C_2$$

avec

C<sub>1</sub> : terme correctif à la valeur de base pour les différentes périodes de la journée

Période de la journée	Terme correctif C <sub>1</sub> en décibels
Jour	0
Intermédiaire	- 5
Nuit	- 10

C<sub>2</sub> : terme correctif à la valeur de base suivant la zone

Type de zone	Terme correctif C <sub>2</sub> en dB(A)
Zone d'hôpitaux, zone de repos, aires de protection d'espaces naturels	0
Résidentielle, rurale ou suburbaine, avec faible circulation de trafic terrestre, fluvial ou aérien	+ 5
Résidentielle urbaine	+ 10
Résidentielle urbaine ou suburbaine, avec quelques ateliers ou centres d'affaires, ou avec des voies de trafic terrestre, fluvial ou aérien	+ 15
Zone à prédominance d'activités commerciales, industrielles ainsi que les zones agricoles situées en zone rurale non habitée	+ 20
Zone à prédominance industrielle (industrie lourde)	+ 25

$$L_{\text{Limite}} = 45 - 10 + 5 = 40 \text{ dB(A)}$$

### 4) LISTE DES SOURCES SONORES

Bâtiment	Type	Équipement	Niveau sonore de l'équipement		Distance limite de propriété et atténuation															
					Nord				Est				Sud				Ouest			
					distance mesure (m)	dB(A)	d (m)	Obstacle	Niveau sonore dB(A)	d (m)	Obstacle	Niveau sonore dB(A)	d (m)	Obstacle	Niveau sonore dB(A)	d (m)	Obstacle	Niveau sonore dB(A)		
1		Ventilation haute	100	27	179	x	17,2	440		12,2	310		15,7	265	x	13,3				
2		Ventilation haute	100	27	174	x	17,5	435		12,3	357		14,3	290	x	12,4				
3		Ventilation haute	100	27	195	x	16,3	435		12,3	338		14,8	300	x	12,0				
4		Ventilation haute	100	27	175	x	17,4	406		13,0	285		16,5	305	x	11,9				
5		Ventilation haute	100	27	248		17,9	375		13,8	285		16,5	350	x	10,5				
6	Annexe	Broyeur	100	28	130		25,4	410		13,9	360		15,2	234	x	15,5				

### 5) NIVEAUX SONORES EN LIMITE DE PROPRIETE

Limites de propriété	Nord	Est	Sud	Ouest
Niveaux sonores calculés	32,1 dB(A)	30,5 dB(A)	30,9 dB(A)	30,5 dB(A)
Respect du niveau maximal	Réglementaire	Réglementaire	Réglementaire	Réglementaire

## VERIFICATION DU RESPECT DE L'EMERGENCE MAXIMALE PAR RAPPORT AUX TIERS

Nom: SCEA JEAN-FRANCOIS ROBERT  
 Adresse: Halouze  
 Commune : PLANCOET

### 1) DETERMINATION DE LA PERIODE

Période retenue	Jour
-----------------	------

### 2) DETERMINATION DU BRUIT RESIDUEL

Par défaut, les niveaux de bruit résiduels sont fixés :  
 - Période Jour(silence diurne à la campagne):

45 dB(A)

### 3) EMERGENCE MAXIMALE POUR LES ZER POUR LA PERIODE ALLANT DE 6H A 22H

Durée cumulée d'apparition du bruit particulier T de 6h à 22h	Emergence maximale en dB(A)
T < 20 minutes	10
20 minutes < T < 45 minutes	9
45 minutes < T < 2 heures	7
2 heures < T < 4 heures	6
T > 4 heures	5

### 4) LISTE DES SOURCES SONORES

Bâtiment	Type	Equipement	Niveau sonore de l'équipement		Distance par rapport aux tiers															
			distance mesure (m)	dB(A)	Tiers n°1				Tiers n°2				Tiers n°3				Tiers n°4			
					d (m)	Obstacle	Niveau sonore dB(A)	d (m)	Obstacle	Niveau sonore dB(A)	d (m)	Obstacle	Niveau sonore dB(A)	d (m)	Obstacle	Niveau sonore dB(A)				
1	Maternité Gestante-verraterie Post-sevrage	Alimentation MB	100	21	190	x	10,6	215	x	9,4	220	x	9,1	326			9,2			
		Alimentation GV	100	34	190	x	23,6	215	x	22,4	220	x	22,1	326			22,2			
		Alimentation PS	100	21	190	x	10,6	215	x	9,4	220	x	9,1	326			9,2			
		Ventilation haute	100	27	190	x	16,6	215	x	15,4	220	x	15,1	326			15,2			
2	Post-sevrage		-	-	190	x	-	215	x	-	220	x	-	326			-			
		Alimentation PS	100	21	190	x	10,6	234	x	8,5	230	x	8,7	370			7,9			
		Ventilation haute	100	27	190	x	16,6	234	x	14,5	230	x	14,7	370			13,9			
			-	-	190	x	-	234	x	-	230	x	-	370			-			
			-	-	190	x	-	234	x	-	230	x	-	370			-			
			-	-	190	x	-	234	x	-	230	x	-	370			-			
3	Quarantaine	Alimentation PC	100	25	210	x	13,6	235	x	12,5	246	x	12,0	350			12,5			
		Ventilation haute	100	27	210	x	15,6	235	x	14,5	246	x	14,0	350			14,5			
			-	-	210	x	-	235	x	-	246	x	-	350			-			
			-	-	210	x	-	235	x	-	246	x	-	350			-			
4	Post-sevrage Engraissement	Alimentation PS	100	21	195	x	10,3	215	x	9,4	240	x	8,3	296			10,2			
		Alimentation PC	100	25	195	x	14,3	215	x	13,4	240	x	12,3	296			14,2			
		Ventilation haute	100	27	195	x	16,3	215	x	15,4	240	x	14,3	296			16,2			
			-	-	195	x	-	215	x	-	240	x	-	296			-			
5	Engraissement		-	-	195	x	-	215	x	-	240	x	-	296			-			
		Alimentation PC	100	25	264	x	11,3	293	x	10,3	303	x	9,9	299			14,1			
		Ventilation haute	100	27	264	x	13,3	293	x	12,3	303	x	11,9	299			16,1			
			-	-	264	x	-	293	x	-	303	x	-	299			-			
			-	-	264	x	-	293	x	-	303	x	-	299			-			
			-	-	264	x	-	293	x	-	303	x	-	299			-			
6	Annexe	Broyeur	100	28	148		24,1	170		22,7	190		21,6	410			13,9			
		Centrifugeuse	100	45	148		41,1	170		39,7	190		38,6	410			30,9			
		Groupe électrogène	100	30	148		26,1	170		24,7	190		23,6	410			15,9			
			-	-	148		-	170		-	190		-	410			-			
7			-	-	148		-	170		-	190		-	410			-			
			-	-	148		-	170		-	190		-	410			-			
			-	-	148		-	170		-	190		-	410			-			
			-	-	148		-	170		-	190		-	410			-			
8			-	-			-		-			-					-			
			-	-			-		-			-					-			
			-	-			-		-			-					-			
			-	-			-		-			-					-			
9			-	-			-		-			-					-			
			-	-			-		-			-					-			
			-	-			-		-			-					-			
			-	-			-		-			-					-			
10			-	-			-		-			-					-			
			-	-			-		-			-					-			
			-	-			-		-			-					-			
			-	-			-		-			-					-			

### 5) EMERGENCE AUPRES DES TIERS

Tiers	Tiers n°1	Tiers n°2	Tiers n°3	Tiers n°4
Niveaux sonores calculés	46,6 dB(A)	46,2 dB(A)	46,0 dB(A)	45,2 dB(A)
Emergence calculée par rapport au bruit résiduel	1,6 dB(A)	1,2 dB(A)	1,0 dB(A)	0,2 dB(A)
Respect du niveau maximal	Réglementaire	Réglementaire	Réglementaire	Réglementaire

## VERIFICATION DU RESPECT DE L'EMERGENCE MAXIMALE PAR RAPPORT AUX TIERS

Nom: SCEA JEAN-FRANCOIS ROBERT  
 Adresse: Halouze  
 Commune : PLANCOET

### 1) DETERMINATION DE LA PERIODE

Période retenue	Nuit
-----------------	------

### 2) DETERMINATION DU BRUIT RESIDUEL

Par défaut, les niveaux de bruit résiduels sont fixés :

- Période nuit (silence nocturne en milieu rural): **30 dB(A)**

### 3) EMERGENCE MAXIMALE POUR LES ZER POUR LA PERIODE ALLANT DE 22H A 6H

Période concernée	Emergence maximale en dB (A)
22 h à 6 h	3

### 4) LISTE DES SOURCES SONORES

Bâtiment	Type	Equipement	Niveau sonore de l'équipement		Distance par apport aux tiers											
			distance mesure (m)	dB(A)	Tiers n°1			Tiers n°2			Tiers n°3			Tiers n°4		
					d (m)	Obstacle	Niveau sonore dB(A)	d (m)	Obstacle	Niveau sonore dB(A)	d (m)	Obstacle	Niveau sonore dB(A)	d (m)	Obstacle	Niveau sonore dB(A)
1	Maternité Gestante-verraterie Post-sevrage		-	-	190	x	-	215	x	-	220	x	-	326	-	-
			-	-	190	x	-	215	x	-	220	x	-	326	-	-
			-	-	190	x	-	215	x	-	220	x	-	326	-	-
		Ventilation haute	100	27	190	x	16,6	215	x	15,4	220	x	15,1	326	-	15,2
2	Post-sevrage		-	-	190	x	-	215	x	-	220	x	-	326	-	-
			-	-	190	x	-	234	x	-	230	x	-	370	-	-
		Ventilation haute	100	27	190	x	16,6	234	x	14,5	230	x	14,7	370	-	13,9
			-	-	190	x	-	234	x	-	230	x	-	370	-	-
3	Quarantaine		-	-	210	x	-	235	x	-	246	x	-	350	-	-
			-	-	210	x	-	235	x	-	246	x	-	350	-	-
		Ventilation haute	100	27	210	x	15,6	235	x	14,5	246	x	14,0	350	-	14,5
			-	-	210	x	-	235	x	-	246	x	-	350	-	-
4	Post-sevrage Engraissement		-	-	195	x	-	215	x	-	240	x	-	296	-	-
			-	-	195	x	-	215	x	-	240	x	-	296	-	-
		Ventilation haute	100	27	195	x	16,3	215	x	15,4	240	x	14,3	296	-	16,2
			-	-	195	x	-	215	x	-	240	x	-	296	-	-
5	Engraissement		-	-	264	x	-	293	x	-	303	x	-	299	-	-
			-	-	264	x	-	293	x	-	303	x	-	299	-	-
		Ventilation haute	100	27	264	x	13,3	293	x	12,3	303	x	11,9	299	-	16,1
			-	-	264	x	-	293	x	-	303	x	-	299	-	-
6	Annexe	Broyeur	100	28	148	-	24,1	170	-	22,7	190	-	21,6	410	-	13,9
			-	-	148	-	-	170	-	-	190	-	-	410	-	-
			-	-	148	-	-	170	-	-	190	-	-	410	-	-
			-	-	148	-	-	170	-	-	190	-	-	410	-	-
7			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

### 5) EMERGENCE AUPRES DES TIERS

Tiers	Tiers n°1	Tiers n°2	Tiers n°3	Tiers n°4
Niveaux sonores calculés	31,6 dB(A)	31,2 dB(A)	31,0 dB(A)	30,8 dB(A)
Emergence calculée par rapport au bruit résiduel	1,6 dB(A)	1,2 dB(A)	1,0 dB(A)	0,8 dB(A)
Respect du niveau maximal	Réglementaire	Réglementaire	Réglementaire	Réglementaire

***ANNEXE 9 : Etude économique – Accord  
bancaire***

---

## **ETUDE DE RENTABILITE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENGRAISSEMENT**

L'investissement qui sera situé sur le site principal de l'exploitation à HALOUZE a pour objectif de désaffecter les porcheries de la LIEURAIIS afin d'améliorer les résultats techniques ce qui permettra également un gain de temps dans l'organisation du travail et ceci en ne pénalisant pas le point d'équilibre.

### **1) Descriptif du projet**

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment d'engraissement de 600 places (avec lavage d'air) et d'une quarantaine de 50 places en vue de mieux préparer les futurs reproducteurs.

Le coût de la place est évalué à 461 € soit un montant total de 300 000 €.

Le détail du besoin de financement est de :

- Gros œuvre : 180 000 € (emprunt sur 144 mois)
- Aménagement : 120 000 € (emprunt sur 120 mois)

L'étude de rentabilité est réalisée sur une production de 2 000 porcs charcutiers.

### **2) Etude de rentabilité**

Le rapatriement des porcs sur le site HALOUZE et la désaffectation des vieux bâtiments permettra l'amélioration de l'indice de consommation, du poids de vente, des plus-values et du prix d'aliments consommés. Cet investissement engendrera aussi une amélioration des conditions de travail et un gain de temps. Ceci aura pour conséquence :

- Un gain de poids sur la vente des charcutiers dû à de meilleures croissances pour la même durée d'engraissement (2 Kg net par porc minimum).
- Un gain d'indice de consommation dû à une meilleure valorisation de l'aliment (0.15 d'I.C.)
- Un gain de la plus-value sur vente dû à un meilleur classement (augmentation du nombre de porcs dans la gamme) suite à une augmentation du poids de vente (0.05 cts / Kg net).
- Un gain sur la fabrication d'aliment sur le site d'HALOUZE par rapport à l'achat d'aliments du commerce sur le site de la LIEURAI (différence de 20 € par tonne d'aliment entre l'aliment du commerce et l'aliment fabriqué avec complémentaire).

<b>APRES PROJET</b>	
Gain de poids supplémentaires 2 000 p x 2 Kg x 1,45 €/Kg (1,25 € + 0,20 €)	5 800 €
Consommation d'aliments pour gain de poids 4 000 Kg vif x 2,50 Kg (IC) x 0,210 €/Kg d'aliment engraissement	- 2 100 €
Gain d'indice de consommation sur les 2000 porcs 242 000 Kg vif produits x 0,15 Kg (IC) x 0,210 €/Kg d'aliment engraissement	7 623 €
Gain de plus values sur les 2 000 porcs 2 000 porcs x (121 Kg vif x 0,765) x 0,05 cts/Kg	9 257 €
Gain de fabrication de l'aliment 2 000 p x 227 Kg d'aliment x 0,020 €/Kg d'aliment	9 080 €
Suppression du transport 2 000 porcs x 0,80 €/porcs	1 600 €
Annuités emprunt sur le Gros Œuvre 180 000 € sur 144 mois à 2,0%	- 16 884 €
Annuités emprunt sur projet 120 000 € sur 120 mois à 1,7%	- 13 056 €
	<b>1 320 €</b>

Le gain de marge nette après la réalisation du projet est de 1 320 €. Il n'y a aucune incidence sur le point d'équilibre.

Il faut également tenir compte d'un point non chiffrable dans cette étude qui est l'amélioration des conditions de travail et un gain du temps de travail.

### 3) Evolution des annuités sur les 5 années à venir

	21/22	22/23	23/24	24/25	25/26	26/27
Avant projet	134 976 €	126 706 €	96 778 €	75 362 €	63 251 €	51 338 €
PROJET			29 940 €	29 940 €	29 940 €	29 940 €
TOTAL	134 976 €	126 706 €	126 718 €	105 302 €	93 191 €	81 278 €

Nous constatons une forte diminution des annuités avant projet à partir de 23/24 par rapport à 21/22. La diminution de ces annuités correspond largement au montant de l'annuité du projet tout en sachant que l'investissement va générer un E.B.E. supplémentaire d'environ 31 000 €.

Etude réactualisée par Fabrice PAUGAM le 25 janvier 2022.





CÔTES D'ARMOR  
PÔLE D'AFFAIRES

CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR

Pôle d'Affaires  
La croix Tual  
22440 PLOUFRAGAN  
Téléphone : 02.96.01.31.95

SCEA JEAN FRANCOIS ROBERT  
HALOUZE  
22130 PLANCOET

Ploufragan, le 11 février 2022

**Objet : Attestation pour la constitution du dossier administratif**

## ATTESTATION

La société SCEA JEAN FRANCOIS ROBERT, dont le siège social est situé au lieu-dit Halouze 22130 PLANCOET, représentée par Jean-François ROBERT agissant en qualité de gérant, projette de réaliser à l'adresse lieu-dit Halouze 22130 PLANCOET, la construction d'un bâtiment de porcherie d'engraissement pour un montant de 300 000€ HT (trois cents mille euros HT). Nous, soussignés Crédit Agricole des Côtes d'Armor, agissant en qualité d'organisme bancaire, dûment représenté par M. Yoann DUQUESNES, certifions, par la présente, que le projet ci-dessus a bien été présenté à notre établissement.

A ce jour, aucune objection n'a été émise sur la poursuite de l'étude de ce projet. Cependant, nous étudierons la demande de financement et prononcerons notre décision définitive qu'après la production de la totalité des devis, des notifications d'accords des diverses subventions attendues, des résultats prévisionnels techniques et financiers du projet.

La présente attestation a une durée de 30 jours à compter de ce jour.

Pour faire et valoir ce que de droit,

Fait à PLOUFRAGAN,

le 11 février 2022

Yoann DUQUESNES



Suivez l'actualité de la Caisse Régionale : [ca-cotesdarmor.fr](http://ca-cotesdarmor.fr)



CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES CÔTES D'ARMOR

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé 9 rue du Plan, la Croix Tual, PLOUFRAGAN, 22098 SAINT-BRIEUC CEDEX 9. Tél. 02 96 01 31 12 (Prix d'un appel local) Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 023 501. 777456179 R.C.S ST-BRIEUC.



***ANNEXE 10 : Patrimoine naturel de la  
zone d'études***

---

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Côtes-d'Armor
- Commune : Plancobé (INSEE : 22172)
- Commune : Saint-Cast-le-Guildo (INSEE : 22282)
- Commune : Créhen (INSEE : 22049)
- Commune : Saint-Lormel (INSEE : 22311)
- Commune : Saint-Jacut-de-la-Mer (INSEE : 22302)

1.2 Superficie

381,45 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 0  
Maximale (mètre): 40

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

1. DESCRIPTION ..... 2

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE ..... 2

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE ..... 5

4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE ..... 6

5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS ..... 7

6. HABITATS ..... 7

7. ESPECES ..... 7

8. LIENS ESPECES ET HABITATS ..... 10

9. SOURCES ..... 10

Cette ZNIEFF intègre les anciennes ZNIEFF I «Coteaux de l'Arguenon » et « Vases salées de l'Arguenon » qui repéraient des entités naturelles boisées et estuariennes dispersées depuis les environs des Quatre-Vaux en St-Cast-le-Guildo et la Pointe du Château portant en St-Jacut-de-la-Mer sur l'aval, jusque peu avant le bourg de Créhen sur l'amont. Tous ces éléments, et d'autres non repérés jusque là, font intimement partie du système estuarien assez protégé de l'Arguenon dont le repérage en ZNIEFF se justifie, mais plutôt comme un grand ensemble de type II (à l'instar de la Baie de Landieux), comportant des stations d'habitats et d'espèces déterminantes assez dispersées mais dont la cohésion écologique reste élevée. Sur l'aval la limite posée reste la même en rive gauche sur St-Cast, elle est étendue aux plages et dunes de Vauvert et du Ruet sur la rive droite en St-Jacut. Au-delà de cette limite la Baie de l'Arguenon plus maritime, ouverte et exposée mérite une autre description. Depuis un peu au-delà de Créhen et jusqu'à l'embouchure, cette partie estuarienne du fleuve côtier l'Arguenon serpente sur plus de 7 kilomètres, les coteaux de la rive gauche sur Lormel puis St-Cast sont abruptes et globalement exposés à l'Est en situation très abritée et plus ou moins fraîche ; la rive droite amont est plus aplaniée et bordée de prairies sur d'anciens polders au niveau de Créhen et ne devient plus pentue et boisée qu'à l'approche du Guildo où l'exposition est variée et localement assez thermophile. A l'embouchure à partir de la Pointe de la Pépinals, la côte toujours rocheuse est plus basse est précédée de

**ESTUAIRE DE L'ARGUENON**  
(Identifiant national : 530030026)

(ZNIEFF Continentale de type 2)  
(Identifiant régional : 00520000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DURFORT J., - 530030026, ESTUAIRE DE L'ARGUENON. - INPN, SPN-MNHN Paris, 10P. <https://inpn.mnhn.fr/zones/znieff/530030026.pdf>

Région en charge de la zone : Bretagne  
Rédacteur(s) : DURFORT J.  
Centroïde calculé : 264112°-2409190°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 03/02/2016  
Date actuelle d'avis CSRPN : 03/02/2016  
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900  
Date de dernière diffusion INPN : 19/04/2016

sable qui s'accumule formant de petits espaces durables aux niveaux de Vauvert et du Ruel. La confluence estuarienne avec la rivière le Guébihand est aussi incluse dans la zone.

Les habitats déterminants de ce site sont :

- les vastières (salikhe) et la végétation du schorre : les communautés à salicornes, soude maritime ou estier maritime, et les différents groupements de pré-salé ou haut schorre souvent dominés par l'obione, et la prairie haute des niveaux supérieurs atteints par la marée à chèvénent littoral. D'autres groupements plus ou moins en arrière viennent localement enrichir la diversité phytocénologique de l'estuaire comme les rosellètes (scrub maritime, phragmitaie),

- les bois littoraux des cotteaux de l'Arguonon, dont la caractérisation fine devra se faire dans la future

Cartographie Natura 2000 : quelques hétrales typées à grande luzule sont présentes sur l'aval, la plus

belle unité semble être près du château du Guidò et est propriété du Département, dans le même secteur une hétraie neutrophile à jacinthe des bois est également présente (source n° 64), d'autres hétrales sur cotéau où inférieurement plus le châtaignier existent aussi sur Lornel. L'autre catégorie d'habitats forestiers remarquables sont les frénales à sous-bois de fougères (scelopendre et polydric à solca) plus ou moins en

situation de ravin (Vauvert, le Val,...) ainsi que les ormaies littorales des hauts de cotteaux ou en arrière dune (Vauvert).

Entre les bourgs de Cèhen et Notre Dame du Guidò, les bords de l'Arguonon sont le plus souvent abruptes et offrent localement des affleurements rocheux et leur végétation dans différentes expositions.

Sur l'ensemble de cette zone, sont recensées 7 plantes déterminantes (dont 2 sont protégées), celles distribuées dans l'estuaire et qui faut signaler ici sont :

La puceronelle fasciée (Puceronella fasciculata) cette graminée de bordure de schorre et de podiers

n'est actuellement présente que dans les environs de l'Arguonon et de la Baie de Lanceloux pour les

Côtes d'Armor et reste très rare ailleurs en Bretagne. La station de l'Anse du Château du Guidò a été déduite par le comblement au pied du château, mais au moins une autre localité au niveau du bourg de Cèhen a été signalée en 1993 (source 9). A ce même niveau, haut sur l'estuaire, a été aussi signalée

l'armoise maritime (Artemisia maritima) très peu fréquente sur la littoral des côtes d'Armor.

Le stalace normand (Limonium normanicum) plante de rochers littoraux à la limite des plus hautes mers ou des hauts de schorres sablo-vaseux est une plante endémique du golfe normanno-breton. Il est

considéré rare dans les Côtes d'Armor et plus encore en Ile-et-Vilaine, et n'est pas présent ailleurs en Bretagne. La station du Château du Guidò est également très menacée par l'aménagement d'un sentier

côlier, d'autres pieds attribuables à ce taxon existent sur les rochers du pourtour de l'estuaire au niveau du Guidò mais doivent être vérifiés. L'arrocchie à long pédoncule (Atriplex longipes) est une plante protégée

en France, qui est présente sur des entrecroisements au niveau du Guidò.

Dans les secteurs de sables calcarières de la côte de St-Jacut (Vauvert, Ruel) est présent l'orchis bouc (Himantoglossum hircinum), peu abondant il doit être respecté.

Des compléments seront nécessaires à cette ZNIEFF pour tous les autres groupes de flore et de faune, dont certains inventaires sont toutefois entamés (lépidoptères, gastéropodes, ...).

Le secteur du Château du Guidò est en Site Inscrit. Le Département des Côtes d'Armor possède environ 5, 5 ha de terrains entre le Guidò et Vauvert (sur Cèhen et St-Jacut). Le Conservatoire du Littoral a un périmètre d'acquisition approuvé entre le Val et Quatre-Vaux sur St-Carl.

Les « Pierres somantes » près Notre Dame du Guidò est un site d'intérêt géologique local (détachés).

**TRES IMPORTANT** : pour rendre valide ce bordereau, joindre une carte au 25 000ème précédant vos propositions de délimitation avec à l'intérieur la justification des critères de délimitation (voir n°12) et localisation des espèces et habitats déterminants (voir n°11).

## 1.6 Compléments descriptifs

### 1.6.1 Mesures de protection

- Périmètre d'acquisition approuvé par le Conservatoire de l'Espace Littoral
- Terrain acquis par un département
- Zone de préemption du département
- Zone naturelle et forestière de document d'urbanisme
- Site inscrit selon la loi de 1930
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

### Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

### 1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Circulation routière ou autoroutière

### Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

### 1.6.3 Géomorphologie

- Estuaire, delta
- Ruisseau, torrent
- Mare, marécage
- Vallon
- Affleurement rocheux

- Escarpement, versant pentu

#### Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

#### 1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privés (personne physique)
- Etablissement public
- Domaine communal
- Domaine départemental
- Domaine public départemental
- Domaine de l'état
- Domaine public maritime

#### Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecologique</li> <li>- Faunistique</li> <li>- Floristique</li> <li>- Phanérogames</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales</li> <li>- Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges</li> <li>- Zone particulière d'alimentation</li> <li>- Zone particulière liée à la reproduction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paysager</li> <li>- Géomorphologique</li> <li>- Géologique</li> <li>- Archéologique</li> <li>- Pédagogique ou autre (préciser)</li> </ul>

#### Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

#### Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Cette nouvelle ZNIEFF de type II intègre 2 anciennes ZNIEFF de type I morcelées qui repéraient des habitats boisés et de prés-salés dans l'estuaire de l'Arguenon, et remonte sur l'amont du cours d'eau jusqu'à intégrer l'extrémité du cours inférieur du ruisseau de Montafflan, bordé de prairies encore influencées par la marée, également repérées dans le périmètre Natura 2000. Cette ZNIEFF II contient toujours une ZNIEFF I

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Résultat de l'impact
Route	Inférieur	Indéterminé	Réel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Inférieur	Indéterminé	Potentiel
Comblement, assèchement, drainage, pollérisation des zones humides	Inférieur	Indéterminé	Réel
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Inférieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, forêts	Inférieur	Indéterminé	Potentiel
Mises en culture, travaux du sol	Inférieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Inférieur	Indéterminé	Réel
Pâturage	Inférieur	Indéterminé	Potentiel
Suppression ou entretien de végétation	Inférieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abatages, arrachages et déboisements	Inférieur	Indéterminé	Potentiel
Plantations, semis et travaux connexes	Inférieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Inférieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Inférieur	Indéterminé	Potentiel
Pêche	Inférieur	Indéterminé	Potentiel
Atterrissements, ensablement, assèchement	Inférieur	Indéterminé	Potentiel
Submersions	Inférieur	Indéterminé	Potentiel

#### Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire





Type	Auteur	Année de publication	Titre
	LEGENDRE Cl.	1995	Inventory INERVAL, Ministère de l'Environnement
	PHILIPPON D. et PRELLI R.	1999	Atlas botanique préliminaire des Cistes d'Armor. Conservatoire Botanique National de Brest
	PHILIPPON D., PRELLI R. et POUX L.	2006	La Flore des Cistes d'Armor. Ed. Siqué
	SEPNB - CHENXO	1975	L'Argentan, Fichier technique des espèces végétales, Ministère de la Qualité de la Vie et de l'Environnement, 41p.
	BELLANGER Yannick		
	CAMBERLEN Gilles et PHILIPPON Daniel		
	CHICOULENE Daniel		
	CHICOULENE Daniel, PHILIPPON Daniel et PRELLI Remy		
	COCHU Gaelle, COCHU Marc et GUILLY Florence, 07/2008		
	COCHU Gaelle et GUILLY Florence		
	DURFORT Jean		
	GUILLY Florence		
	LE MAO Patrick		
	PHILIPPON Daniel et al.		
	POUX Laurent		
	PRELLI Remy		
	STEPHAN Agnès		
Informateur			



Date d'édition : 06/07/2016  
 Numéro de publication : 530030028



# LANDES ET BOIS D'AVAUGOUR EN TADEN (Identifiant national : 530030028)

(ZNIEFF Continentale de type 1)  
 (Identifiant régional : 09000034)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DURFORT  
 J., - 530030028, LANDES ET BOIS D'AVAUGOUR EN TADEN. - INPN,  
 SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/530030028.pdf>

Région en charge de la zone : Bretagne  
 Rédacteur(s) : DURFORT J.  
 Centre de calcul : 274274-2397599\*

Dates de validation régionale et nationale  
 Date de premier avis CSRPN : 06/12/2012  
 Date actuelle d'avis CSRPN : 06/12/2012  
 Date de première diffusion INPN : 01/01/1900  
 Date de dernière diffusion INPN : 19/04/2016

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	9
9. SOURCES	9



Date d'édition : 06/07/2016  
 Numéro de publication : 530030028

## 1. DESCRIPTION

### 1.1 Localisation administrative

- Département : Côtes-d'Armor
- Commune : Quévert (INSEE : 22259)
- Commune : Taden (INSEE : 22339)

### 1.2 Superficie

142,94 hectares

### 1.3 Altitude

Minimale (mètre): 63  
 Maximale (mètre): 80

### 1.4 Liasons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

### 1.5 Commentaire général

Descriptif synthétique : le site des Landes de l'Avaugour (parfois nommé Landes de Trélat ou de la Roberdie) occupe une assez vaste dépression du haut bassin du Frémur en amont du village de Trélat. Il contient une trentaine d'hectares d'une lande mésophile à humide peu morcelée, milieu rare dans l'intérieur de cette partie du département et abritant la faune remarquable qui lui est associée, ainsi qu'un petit marais à marisque très exceptionnel dans le Côtes d'Armor et habitat rare en Bretagne. Le Bois du Parc attenant aux landes comporte aussi dans sa partie Sud un petit marais boisé, sa probable bonne richesse en bases et la faible acidité du sol explique la présence de plusieurs plantes rares. Les autres secteurs boisés environnant comportent différents faciès globalement assez diversifiés, et sont aussi très utiles à la protection physique de cette lande. Les espèces rares et les habitats remarquables présentés justifient une ZNIEFF de type I.

Milieu principal et remarquables : Landes mésophiles et humides à ajonc nain et bruyères ciliées et à 4 angles, moliniales humides et marais oligotrophes, cladiales (formation à marisque : Cladium mariscus), chénales-hébrales à sous-bois de houx, et chénales acidiphile à molinie lypée (par places), prairies naturelles diversifiées (flore et entomofaune variées).

Espèces remarquables :

-Flore : présence d'au moins 4 espèces de la Liste rouge armoricaine et déterminantes pour les ZNIEFF : la laiche à épis grêles (Carex strigosa) dont seulement 2 stations sont connues dans les Côtes d'Armor (en 2010) et qui reste très rare en Bretagne péninsulaire, l'orchidée épipactis à larges feuilles (Epipactis helleborine), et deux plantes liées aux zones tourbeuses : la grassette du Portugal (Pinguicula lusitanica) et la canche séliacée (Duschampia selacea), cette dernière apparue dans les dépressions des passages gyrobroyés de la lande humide. De plus, plusieurs bromes peu communs ont été repérés en milieu forestier ou liétière dans ce site, et il est rappelé que le marisque est très rare en Côtes d'Armor.

- Faune : présence d'oiseaux remarquables et d'intérêt communautaire parmi lesquels la Fauvette picou reproductrice dans la lande, ainsi que de la Bondrée apivore, nicheuse probable dans le site. La mosaïque d'habitats présents permet actuellement au site d'accueillir un peuplement d'oiseaux de grande diversité (espèces inféodées aux landes et milieux ouverts mais aussi espèces forestières au bocagères ainsi que de zones humides, et souvent migratrices attirées par une importante ressource alimentaire - source n°55 GEOCA). Le Lézard vivipare très caractéristique des landes est également présent, et un suivi herpéologique a été mis en place dans un secteur de la lande par Bretagne Vivante et Vivamor Nature. Ce secteur est également propice aux amphibiens (présence du Triton marbré notamment). Quelques groupes d'invertébrés sont à l'étude, quelques papillons rhopalobres peu communs, voire en régression, et proposés comme déterminants y sont déjà signalés.

Historique et Conditions actuelles de conservation : le site avait été acquis par l'armée en 1969 pour en faire un champ de manœuvre (la désignation "Camp militaire" figure encore sur les cartes) mais n'a heureusement pas fait l'objet d'aménagements destructeurs, et a de fait été longtemps préservé, mais aussi mal connu des naturalistes. Il appartient à présent (pour 137 ha)



au Syndicat mixte de la Rance et de la Baie gestionnaire de l'usine autonome de valorisation énergétique des déchets ménagers des Landes Basses (source n°54).

À partir de 2007 des inventaires naturalistes ont pu débiter et un Diagnostic écologique du site (source n°51) a été réalisé sur l'île de la Communauté de communes de Dinan et de l'association COEUR (Comité Opérationnel des Eus et Usagers de la Rance). Un rapport de 2004 portant sur les zones humides de plusieurs communes du secteur distingue aussi clairement le site de l'Avaujour comme d'intérêt majeur (source n°52).

Le site est actuellement en assez bon état de conservation, cependant des secteurs de lande-mésophile (notamment dans sa partie Nord-Est) tendant à se boiser par les arbustes ligneux qui menacent la lande à terre. Les chasseurs locaux réalisent courant Septembre une fauche annuelle des sentiers (source 52) action qui est une source de diversification floristique intéressante.

Il serait particulièrement bon que ce site soit considéré comme une zone humide vitale pour le bassin versant du Frémur et zone d'intérêt écologique majeur pour cette partie du département, et dès lors, que des opérations de gestion (fauche ou restauration des landes avec exportation), puissent être mises en oeuvre où c'est nécessaire, pour maintenir les habitats remarquables et la biodiversité du site (voies augmenter cette dernière, par la création de mares par exemple). Les prairies naturelles seraient à conserver, et les cultures à limiter. L'empêchement actuel de l'usine des Landes Basses ne peut plus progresser dans le site vers les Bois du Parc, ni remonter le talweg sans détruire des habitats humides remarquables.

**TRES IMPORTANT** : pour rendre valide ce bordereau, joindre une carte au 25 000ème précisant vos propositions de délimitation avec à l'intérieur la justification des critères de délimitation (voir n°12) et localisation des espèces et habitats déterminants (voir n°11)

### 1.6 Compléments descriptifs

#### 1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

#### Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

#### 1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Chasse

#### Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

#### 1.6.3 Géomorphologie

- Ruissseau, torrent
- Source, résurgence
- Mare, marécage
- Prairie, bassin

#### Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

#### 1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Collectivité territoriale

#### Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecologique</li> <li>- Faunistique</li> <li>- Rapides</li> <li>- Oiseaux</li> <li>- Insectes</li> <li>- Floristique</li> <li>- Phanérogames</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales</li> <li>- Fonctions de régulation hydraulique</li> <li>- Soutien naturel d'élagage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paysager</li> <li>- Pédagogique ou autre (présent)</li> </ul>

#### Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

#### Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre de la ZNIEFF comprend le Bois du Parc et le grand espace en landes de l'Avaujour avec tous les secteurs boisés périphériques, réalisant un ensemble écologique cohérent. Les prairies naturelles diversifiées, enclavées dans le site autour du lieu-dit l'Avaujour, sont également conservées dans la zone.

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Potentialité de l'impact
Pratiques, semis et travaux connexes	Inférieur	Indéterminé	Potentiel
Autres aménagements forestiers, accés au public, création de pistes	Inférieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Inférieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Inférieur	Indéterminé	Potentiel

#### Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

### 5.1 Espèces

Null	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Lichens - Mammifères - Phanérogames - Poissons - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Bryophytes - Orthoptères - Lépidoptères	- Amphibiens - Oiseaux - Pléiophytes	- Reptiles

### 5.2 Habitats

6. HABITATS

### 6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.13 Hâties adonnières acicillales			15	
	31.2 Landes sèches			15	
	31.1 Landes humides			7	
	53.3 Végétation à <i>Cladium mariscus</i>				

### 6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.9 Fourrés			8	
	83.31 Prélandiers de collines			3	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.9 Bois milicéagineux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			3	
	41.5 Chênaies acicillales			44	
	36.2 Prairies de fauche de basse altitude			3	
	83.321 Plantations de Peupliers				
	22.12 Eaux milicéogènes				

### 6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.3 Sols inhumifiés en activité				
	86.2 Villages				
	82 Cultures				
	81 Prairies améliorées				

### 6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

## 7. ESPECES

### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Triton marbré	Reproduction indéterminée	Informateur : JAMET Cédric				2010
Lépidoptères	219799	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	Tristan (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : GODET Laurent				2008
	54039	<i>Euxoa angulata</i> (Pallas, 1771)	Azuré du Trèfle (L.), Petit Porte-Queue (Le), Argus mini-queue (L.), Myrmidon (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : GODET Laurent				2008 - 2009
	53312	<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	Micir (Le), Stérops (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : DURFORT José				2008 - 2010
Oiseaux	2832	<i>Panurgus apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GODET Laurent				2001 - 2006
	4221	<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MELEC Dominique				2001
Orthoptères	65613	<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	Phanéroptère commun, Phanéroptère porte-faux, Phanéroptère en faux, Phanéroptère en faux	Reproduction indéterminée	Informateur : GODET Laurent				2009
Phanérogames	68893	<i>Carex strigosa</i> Huels., 1778	Laïche à épis grêles, Laïche maigre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHÉOUENÉ Daniel				2001 - 2010

-7/ 10 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94638	<i>Deschampsia setacea</i> (Huds.) Hack., 1880	Canche des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José				2010
	96447	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Griseb., 1769	Épipactis à larges feuilles, Ellébore à larges feuilles	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José				2010
	113626	<i>Pinguicula lusitana</i> L., 1753	Grassette du Portugal	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURFORT José				1994 - 2010

### 7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agée	Reproduction indéterminée	Informateur : JAMET Cédric				2009
Reptiles	79278	<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	Lézard vivipare	Reproduction indéterminée	Informateur : JAMET Cédric				2011

-8/ 10 -

### 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupes	Codes Espèces (CD_NOM)	Espèces (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Larrelle, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (fin) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (fin)
	310	<i>Rana delnathina Fitzinger in Bonaparte, 1838</i>	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (fin) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (fin)
Oiseaux	2832	<i>Femina arivovus (Linnæus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (fin) Listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (fin)
	4221	<i>Sylvia undata (Boddaert, 1783)</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (fin) Listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (fin)
Reptiles	79276	<i>Zootoca vivipara (Lichtenstein, 1823)</i>	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (fin)

### 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

### 9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Bases de données de l'Atlas Biologique continental	2009	
	G.E.O.C.A.	2010	Diagnostic Ornithologique de Territoire - Tome 2 Sites d'Intérêt Régional PNR Réserve Naturelle Régionale, Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor, Octobre 2010
	FELICHER A.	2004	Inventaire des zones humides de Lehon, Quervet et Tadém - Comment les protéger, les conserver et/ou les restaurer ?, Mémoire de fin d'études ENGREF / Association COEUR, 88p. + annexes
	SOMMEZAL	2001	Terrain militaire dit de la Robecqie - Les Landes du Parc d'Avauquour : diagnostic écologique - proposition d'un plan de gestion, Mémoire de Diplôme Universitaire d'Intégration Professionnelle, Université de Rennes 1 / Association COEUR, 30p.
Informatique	TADÉM Environnement	2009	article sur les Landes d'Avauquour, Bulletin d'information municipal n°32, mars 2009, page 7
	CHICOUENE Daniel		
	CLEMENT Bernard DURFORT José		

-9/ 10 -

### 7.3 Espèces à statut réglementé

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	GODET Laurent		
	JAMET Cédric		
	MELEC Dominique		
	PRELU Rémy		
	PRELU Rémy et DONGUY Yves		

-10/ 10 -

***ANNEXE 11 : Calcul des émissions  
d'ammoniac et GES***

---

Renseigner
Sélectionner dans une liste
Sélectionner dans une liste après avoir renseigné les cellules jaunes et roses
Données indicatives
Cellule contenant une formule (ne pas modifier)
Non concerné

Tableau 1 : Caractéristiques de l'exploitation

**APRES PROJET**  
**SCEA JEAN FRANCOIS ROBERT**

Localisation de l'exploitation	Bretagne
--------------------------------	----------

Tableau 2 : Liste des bâtiments et répartition des animaux par bâtiment

	Nom du bâtiment	Répartition des animaux par bâtiment (nombre de places maximum)						
		Porcelets en post-sevrage	Porcs de production	Cochettes	Truies en Maternité	Truies en attente de saillie	Truies gestantes	Verrats
1	BAT 1 TRUIES				84	266		
2	BAT 1 POST-SEVRAGE	610						
3	BAT 2 POST-SEVRAGE	610						
4	BAT 3 GESTANTE						24	
5	BAT 4 POST-SEVRAGE	610						
6	BAT 4 ENGRAISSEMENT		2 339					
7	BAT 5 ENGRAISSEMENT		660					
8	BAT 5 COCHETTES			48				

Tableau 3 : Cheptels, taux d'occupation, taux d'activité et excrétion azotée des animaux

	Porcelets en post-sevrage	Porcs de production	Cochettes	Truies en Maternité	Truies en attente de saillie	Truies gestantes	Verrats
Nombre de places maximum	1 830	2 999	48	84	266	24	0
Taux d'occupation (%)	95%	95%	90%	90%	90%	90%	
Taux d'activité (%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
Modalité de gestion de l'alimentation	Multiphase (dont biphase)	Multiphase (dont biphase)	Multiphase (dont biphase)	Multiphase (dont biphase)	Multiphase (dont biphase)	Multiphase (dont biphase)	
Alimentation avec ajout d'acide benzoïque							
Excrétion (kgN/placel/an) par défaut							
Pour information	3,10	10,47	9,92	18,27	18,27	18,27	
Excrétion (kgN/place/an) spécifique							

Question 1 : Regroupez-vous les effluents de plusieurs bâtiments avant de les répartir entre différents traitements et/ou stockage ?

Par exemple : les effluents liquides des bâtiments 1 et 2 sont récupérés dans une même fosse, 60% de l'ensemble part en station de nitrification, 40% restent sur l'exploitation.

J'utilise une zone de préstockage commune pour récupérer les effluents de mes différents bâtiments avant traitement et/ou stockage :

Pour les effluents liquides :  OUI

Pour les effluents solides :

Tableau 4 : Caractéristiques des bâtiments

	Nom du bâtiment	Type de sols	Modalité de gestion des déjections	Durée de stockage des déjections au bâtiment	Quantité de litière apportée (t/an)	Gestion de l'ambiance	Traitement de l'air	Efficacité du traitement de l'air sur l'ammoniac	Type d'effluent sortant du bâtiment	Destination des effluents (A renseigner une fois les Tableaux 5 et 6 remplis)	
										Liquide	Solide
1	BAT 1 TRUIES	Caillebotis intégral	Stockage en préfosse sur toute la durée de présence des animaux	Plus d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	fosse de réception commune liquide	
2	BAT 1 POST-SEVRAGE	Caillebotis intégral	Stockage en préfosse - évacuation du lisier minimum tous les 15 jours	Plus d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	fosse de réception commune liquide	
3	BAT 2 POST-SEVRAGE	Caillebotis intégral	Stockage en préfosse - évacuation du lisier minimum tous les 15 jours	Plus d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	fosse de réception commune liquide	
4	BAT 3 GESTANTE	Litière paille	Litière	Plus d'un mois	16	Ventilation statique	Pas de traitement		Solide		STOCKAGE CHAMP
5	BAT 4 POST-SEVRAGE	Caillebotis intégral	Stockage en préfosse - évacuation du lisier minimum tous les 15 jours	Plus d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	fosse de réception commune liquide	
6	BAT 4 ENGRAISSEMENT	Caillebotis intégral	Stockage en préfosse - évacuation du lisier minimum tous les 15 jours	Plus d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	fosse de réception commune liquide	
7	BAT 5 ENGRAISSEMENT	Caillebotis intégral	Stockage en préfosse - évacuation du lisier minimum tous les 15 jours	Plus d'un mois		Ventilation dynamique	Laveur d'air combiné	30%	Liquide	fosse de réception commune liquide	
8	BAT 5 COCHETTES	Caillebotis intégral	Stockage en préfosse - évacuation du lisier minimum tous les 15 jours	Plus d'un mois		Ventilation dynamique	Laveur d'air combiné	30%	Liquide	fosse de réception commune liquide	

**Tableau 5 : Liste des unités de traitement des fumiers et lisiers produits**

Les effluents de vos bâtiments subissent-ils un traitement particulier (séparation de phase, nitrification/dénitrification, compostage, méthanisation...)?

Votre réponse à sélectionner ici :

OUI

	Nom du traitement	Forme de l'effluent entrant (avant traitement)	% de la fosse de réception commune liquide alimentant le traitement	% de la fumière commune solide alimentant le traitement	Type de traitement	Forme de l'effluent sortant (après traitement)	Destination des effluents pour le stockage (A renseigner une fois le Tableau 6 rempli)	
							Liquide	Solide
1	STATION EVALOR	Liquide	83%		Séparation de phases + Nitrification-dénitrification	Liquide et Solide	LAGUNE L1	RESIDU SOLIDE H1

**Tableau 6 : Liste des unités de stockage des fumiers et lisiers produits**

	Nom du stockage	Forme de l'effluent	% de la fosse de réception commune liquide alimentant le stockage	% de la fumière commune solide alimentant le stockage	Type de stockage	Vérification épandage (doit être égal à 100% une fois le tableau 7 rempli)
1	FOSSE EXTERIEUR CH	Liquide	9%		Couvertures rigide et souple	100%
2	LISIER BRUT D	Liquide	8%		Couvertures rigide et souple	100%
3	LAGUNE L1	Liquide	0%		Fosse non couverte (extérieure)	100%
4	STOCKAGE CHAMP	Solide			Fumier stocké au champ	100%
5	RESIDU SOLIDE H1	Solide			Fumière couverte	100%

Tous les effluents liquides de la fosse de réception commune liquide ont-ils été renseignés ?

100% Si concerné, doit être égal à 100%

Tous les effluents solides de la fumière commune solide ont-ils été renseignés ?

Non concerné Si concerné, doit être égal à 100%

**Attention : il est indispensable de renseigner la colonne "Destination des effluents" dans le tableau 4 une fois les tableaux 5 (traitement) et 6 (stockage) finalisés. De même, si concerné, il est indispensable de renseigner la colonne "Destination des effluents" dans le tableau 5 une fois le tableau 6 (stockage) finalisé.**

**Tableau 7 : Liste et caractérisation des épandages (fonction de la provenance de l'effluent, de sa forme et des modalités d'épandage)**

	Identification de l'épandage	Provenance des effluents	Forme de l'effluent	Devenir de l'effluent	Modalité d'épandage	Part des effluents par provenance, forme et par modalité d'épandage
1	LISIER ENFOUI DEMANDEUR BLE	LISIER BRUT D	Liquide	Epandu sur terres en propre	Pendillards à tubes trainés <4h (incorporation dans les 4h)	100%
2	LISIER ENFOUI PRETEUR	FOSSE EXTERIEUR CH	Liquide	Epandu sur terres en propre	Pendillards à tubes trainés <4h (incorporation dans les 4h)	50%
3	LISIER ENFOUI PRETEUR	FOSSE EXTERIEUR CH	Liquide	Epandu sur autres terres	Pendillards à tubes trainés (sans incorporation)	50%
4	FUMIER	STOCKAGE CHAMP	Solide	Epandu sur terres en propre	Incorporation après 24h	100%
5	EFFLUENT	LAGUNE L1	Liquide	Effluent normalisé exporté	Epandage sans incorporation	100%
6	RESIDU SOLIDE	RESIDU SOLIDE H1	Solide	Effluent normalisé exporté	Inconnue	100%

SYNTHÈSE DES ÉMISSIONS DE L'ÉLEVAGE POSTE PAR POSTE

Poste d'émission	Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM10)
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Bâtiment	8 437				
Stockage	3 148				
Epandage (sur terres en propre)	437				
Epandage (sur autres terres dans le cadre du plan d'épandage)	355				
Epandage (exportation d'effluents normalisés)	495				
<b>Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)</b>	<b>12 377</b>	462	40 660	2 750	1 222
Valeur seuil de déclaration des Emissions Polluantes (arrêté du 31 janvier 2008)	10 000	10 000	100 000	100 000	50 000

ÉMISSIONS POUR UN ÉLEVAGE STANDARD ÉQUIVALENT (MTD23)

	Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM10)
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Bâtiment	10 225				
Stockage	4 109				
Epandage (sur terres en propre)	5 928				
<b>Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)</b>	<b>20 262</b>	944	40 660	3 072	1 364

ÉMISSIONS D'AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BÂTIMENT

Nom du bâtiment	Porcelets en post-sevrage, porcs de production et cochettes			Toute catégorie <u>confondue</u> kg NH3/an/place	Truies et verrats			Toute catégorie <u>confondue</u> kg NH3/an/place
	Porcelets en post-sevrage kg NH3/an/place	Porcs de production kg NH3/an/place	Cochettes kg NH3/an/place		Truies en maternité kg NH3/an/place	Truies en attente de saillie & Truies gestantes kg NH3/an/place	Verrats kg NH3/an/place	
BAT 1 TRUIES					3,416	3,416		3,416
BAT 1 POST-SEVRAGE	0,626			0,626				
BAT 2 POST-SEVRAGE	0,626			0,626				
BAT 3 GESTANTE						3,882		3,882
BAT 4 POST-SEVRAGE	0,626			0,626				
BAT 4 ENGRAISSEMENT		2,119		2,119				
BAT 5 ENGRAISSEMENT		1,483		1,483				
BAT 5 COCHETTES			1,405	1,405				

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES EN AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BÂTIMENT

Nom du bâtiment	Valeur limite (kg NH3/an/place)	Porcelets en post-sevrage, porcs de production et cochettes			Toute catégorie <u>confondue</u> kg NH3/an/place	Truies et verrats			Toute catégorie <u>confondue</u> kg NH3/an/place	Utilisation des VLE combinées porcelets post-sevrage/porcs de production/cochettes	Utilisation des VLE combinées truies en maternité, en attente de saillie, gestantes, et verrats	
		Porcelets en post-sevrage		Porcs de production kg NH3/an/place		Cochettes kg NH3/an/place	Truies en maternité kg NH3/an/place	Truies en attente de saillie & Truies gestantes kg NH3/an/place				Verrats kg NH3/an/place
		Poids de sortie uniquement si absence de porcs de production dans le même bâtiment	Porcelets en post-sevrage kg NH3/an/place									
BAT 1 TRUIES	Existant 30.a.0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	4,840	NON	NON	
BAT 1 POST-SEVRAGE	Existant 30.a.0	30	0,700	0,000	0,000	0,700	0,000	0,000	0,000	NON	NON	
BAT 2 POST-SEVRAGE	Paille	30	0,700	0,000	0,000	0,700	0,000	0,000	0,000	NON	NON	
BAT 3 GESTANTE	Existant 30.a.0		0,000	0,000	0,000	0,000	4,000	0,000	4,000	NON	NON	
BAT 4 POST-SEVRAGE	Existant 30.a.0	30	0,700	0,000	0,000	0,700	0,000	0,000	0,000	NON	NON	
BAT 4 ENGRAISSEMENT	Existant 30.a.0		0,000	3,600	0,000	3,600	0,000	0,000	0,000	NON	NON	
BAT 5 ENGRAISSEMENT	Générique		0,000	2,600	0,000	2,600	0,000	0,000	0,000	NON	NON	
BAT 5 COCHETTES	Générique		0,000	0,000	2,600	2,600	0,000	0,000	0,000	NON	NON	

ÉMISSIONS D'AMMONIAC PAR BÂTIMENT

Nom du bâtiment	Porcelets en post-sevrage kg NH3/an	Porcs de production kg NH3/an	Cochettes kg NH3/an	Truies en maternité kg NH3/an	Truies en attente de saillie & Truies gestantes kg NH3/an	Verrats kg NH3/an	TOTAL
BAT 1 TRUIES				287	909		1 196
BAT 1 POST-SEVRAGE	382						382
BAT 2 POST-SEVRAGE	382						382
BAT 3 GESTANTE					93		93
BAT 4 POST-SEVRAGE	382						382
BAT 4 ENGRAISSEMENT		4 955					4 955
BAT 5 ENGRAISSEMENT		979					979
BAT 5 COCHETTES			67				67
<b>TOTAL</b>	<b>1 146</b>	<b>5 934</b>	<b>67</b>	<b>287</b>	<b>1 002</b>	<b>0</b>	<b>8 437</b>

NOUVEAU !! ÉMISSIONS NORMALISÉES D'AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BÂTIMENT EN TENANT COMPTE DU TAUX D'ACTIVITE

Nom du bâtiment	Porcelets en post-sevrage, porcs de production et cochettes			Toute catégorie <u>confondue</u> kg NH3/an/place	Truies et verrats			Toute catégorie <u>confondue</u> kg NH3/an/place
	Porcelets en post-sevrage kg NH3/an/place	Porcs de production kg NH3/an/place	Cochettes kg NH3/an/place		Truies en maternité kg NH3/an/place	Truies en attente de saillie & Truies gestantes kg NH3/an/place	Verrats kg NH3/an/place	
BAT 1 TRUIES					3,416	3,416		3,416
BAT 1 POST-SEVRAGE	0,626			0,626				
BAT 2 POST-SEVRAGE	0,626			0,626				
BAT 3 GESTANTE						3,882		3,882
BAT 4 POST-SEVRAGE	0,626			0,626				
BAT 4 ENGRAISSEMENT		2,119		2,119				
BAT 5 ENGRAISSEMENT		1,483		1,483				
BAT 5 COCHETTES			1,405	1,405				



***ANNEXE 12 : Courrier du SDIS pour la  
réserve incendie***

---

# Mise à disposition d'un point d'eau incendie privé / public

## ENTRE LES SOUSSIGNES :

la commune de Plancoët, et ci-après dénommée par le terme de « la commune » d'une part,

ET

Madame, Monsieur ROBERT J., propriétaire du Point d'Eau Incendie, et ci-après dénommé par le terme « le propriétaire » d'autre part.

## IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIT :

Le propriétaire met à la disposition de la commune un Point d'Eau Incendie (PEI), afin d'assurer la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) du secteur concerné.

La présente convention a pour objet de définir les obligations respectives des deux parties.

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

### Article 01 : Objet

En vue d'assurer la DECI du secteur concerné, le PEI situé rue HALOUZE..... (Parcelle cadastrée n° ..... ) est mis à disposition de la commune par le propriétaire.

Son volume utilisable en tout temps est de .. 4.000.. m<sup>3</sup>.

### Article 02 : Conditions d'utilisation

Le PEI est destiné à être utilisé exclusivement par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), dans le cadre d'une intervention de lutte contre l'incendie. Ce PEI devra rester accessible en permanence pour les véhicules du SDIS, afin de permettre leur passage et leur stationnement. Pour faciliter la mise en œuvre des ces matériels par le SDIS, une aire de stationnement est aménagée par la commune et/ou le propriétaire\*.

### Article 03 : Conditions d'entretien

L'entretien des abords est confié à ~~la commune et/ou~~ le propriétaire\*. En cas de nécessité, un curage ou nettoyage pourra être effectué par la commune et/ou le propriétaire\*.

### Article 04 : Contrôles

L'autorité de police veillera à ce qu'un contrôle du niveau d'eau du PEI soit effectué régulièrement, par la commune et/ou le propriétaire\*, afin de s'assurer que le volume d'eau nécessaire à la DECI soit disponible. L'appoint en eau ou la remise en eau après utilisation suite à un sinistre sera effectué par :

~~La commune au moyen du réseau d'eau public,~~

~~ou~~

Le propriétaire ~~au moyen d'un forage\*~~

Le SDIS effectue annuellement une reconnaissance opérationnelle de ce PEI, après accord avec le propriétaire, s'il y a nécessité de pénétrer sur la propriété.

### Article 05 : Signalisation

Une signalisation conforme sera mise en place par la commune et/ou le propriétaire\*, afin d'informer les intervenants de la position et des caractéristiques du PEI (panneau rouge avec les lettres blanches indiquant « Réserve Incendie 4000m<sup>3</sup>, réalimentée ..... m<sup>3</sup>/h, numéro ..... »).

### Article 06 : Durée

La présente convention signée est renouvelable par tacite reconduction.

### Article 07 : Contentieux et résiliation

Dans la mesure du possible, les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement et à défaut, le tribunal compétent. La présente convention ne donne lieu au versement d'aucune indemnité au profit de M. ....  
La commune s'engage à réparer les dégradations occasionnées par l'occupation et l'utilisation des véhicules du SDIS. Pour cela, elle réalise un état des lieux contradictoire adressé à la fin de l'intervention. La présente convention peut être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, après mise en demeure faite par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet au bout de deux mois.

-----  
Le Groupement opérations du SDIS devra être obligatoirement destinataire de la présente convention datée et signée. Il en est de même en cas de résiliation.

Fait à Plancoët..... Le 10. Février 2020 En trois exemplaires \*\*

Le Maire

Le Propriétaire

Jean-François ROBERT



Patrick BARRAUX  
Maire

***ANNEXE 13 : Dérogation de distance vis-à-vis de cours d'eau et plan d'eau sur le site n°2 « La Lieurais »***

---

## DEMANDE DE DEROGATION

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Jean-François ROBERT gérant de la SCEA Jean-François ROBERT sollicite une dérogation aux règles de distance, conformément aux prescriptions générales applicables aux élevages soumis à Autorisation vis-à-vis de :

- Habitations occupées par des tiers
- Locaux habituellement occupés par des tiers (destination :.....)
- Cours d'eau, plan d'eau de mon exploitation porcine
- autre<sup>2</sup> .....

Les bâtiments ou annexes concernés par cette demande de dérogation sont les suivants :

<u>Identification<sup>3</sup> :</u>	<u>distance :</u>	<u>vis-à-vis de :</u>
Fosse extérieure D .....	27 m .....	Cours d'eau
Fosse extérieure D .....	25 m .....	Plan d'eau
Fosse de pompage.....	36 m .....	Cours d'eau
Fosse de pompage.....	22 m .....	Plan d'eau

Ils sont situés sur la parcelle cadastrale n°339.section D2 lieu-dit "L a Lieurais" commune de SAINT-MICHEL DE PLELAN conformément aux plans et tableau récapitulatif des distances d'implantation joints.

Motivation de la demande :

- Il s'agit de fosses existantes et en activité
- il s'agit de bâtiments ou annexes en projet (*justifier par des arguments techniques ou économiques*) :

Mesures compensatoires<sup>5</sup> :

Existantes :

Vérification régulière de la sortie de drain et de son environnement (fissures sur les murs, drain bouché, présences de marqueurs biologiques de pollution).

Lors des vidanges, vérification des murs intérieurs.

La fosse de pompage ne servira que lors des arrivées et reprises de lisier.

Fait à.....PLAUNY.....le...31/03/2022.....

Signature :



## ***ANNEXE 14 :BRS***

---



## **Bilan Réel Simplifié "Porc"**

**D'après le document du RMT Elevage&Environnement**

**Evaluation des rejets d'azote - phosphore -  
potassium - cuivre et zinc des porcs.**  
Influence de l'alimentation, du mode de logement  
et de la gestion des effluents (2016)

### **Élevage**

**SCEA JEAN FRANCOIS ROBERT  
PLANCOET**

**du 01-juil-20 au 30-juin-21**

### **Effluent épandable**

<b>Azote</b>	<b>30 165 kg</b>
<b>Phosphore (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>)</b>	<b>16 969 kg</b>
<b>Potassium (K<sub>2</sub>O)</b>	<b>20 908 kg</b>

*L'utilisation de cet outil ou de ses résultats est faite sous l'entière responsabilité  
de l'utilisateur et ne saurait engager celle de l'INRA ou du RMT*

*Imprimé le 06/09/2022*